

Appel à candidatures pour le renouvellement du comité de rédaction du BEH

Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, lance un appel à candidatures en vue du renouvellement du comité de rédaction du BEH

Modalités de candidatures

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation dans laquelle sont indiquées les coordonnées professionnelles et personnelles, une adresse mail et un numéro de téléphone portable ;
- un *curriculum vitae* ;
- une liste des travaux/publications des 5 dernières années ;
- une déclaration publique d'intérêts à compléter sur le portail ministériel DPI SANTE accessible via le lien <https://dpi-declaration.sante.gouv.fr/dpi-webapp/app/candidature/index>

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **30 juin 2026**

à l'adresse suivante : candidatures_comiteBEH@santepubliquefrance.fr

Vos données personnelles sont traitées sous la responsabilité de Santé publique France. Leur traitement est fondé sur l'exécution de mesures précontractuelles liées à la candidature par la personne concernée au comité.

- Pour les candidats non retenus : les CV et dossier de candidature seront supprimés dans un délai de trois mois à l'issue de la procédure de sélection ;
- Pour les candidats retenus au comité :
 - Les CV et dossier de candidature seront conservés jusqu'à un an après la fin du mandat dans le cadre de votre participation au comité ;
 - Certains éléments financiers (RIB, justificatif d'identité, ...) qui pourront vous être demandés ultérieurement, car nécessaires à la prise en charge de vos frais de déplacement et indemnité, devront conformément à la loi être impérativement conservés pendant 5 ans après le dernier paiement.

Les données seront traitées par les agents compétents de Santé publique France et ses sous-traitants auront accès à ces informations dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution de leurs missions.

Vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès et de rectification, d'effacement et de limitation du traitement des données à caractère personnel en vous adressant à Santé publique France, délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex ou dpo@santepubliquefrance.fr (*mentionner le nom de votre comité*).

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de limitation concernant les autres données en vous adressant également à Santé publique France, délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex ou dpo@santepubliquefrance.fr (*mentionner le nom de votre comité*).

Si vous estimez que les droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez déposer une réclamation auprès de la commission nationale informatique et libertés.

Pour plus d'information sur ces traitements : dpo@santepubliquefrance.fr.

Modalités de sélection

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

La sélection des dossiers de candidature au comité de rédaction du BEH, se fera sur la base des éléments fournis dans la lettre de motivation, leur expérience et l'adéquation des candidats avec les compétences recherchées, de l'analyse des liens d'intérêts et de la nécessaire pluridisciplinarité et pluralité du groupe pour traiter l'ensemble de la problématique posée.

À noter : compte tenu des principes déontologiques applicables à Santé publique France, la perception de rémunérations personnelles de la part des industriels du champ des missions du comité et la participation à des activités de conseil scientifique ou de conseil stratégique de ces mêmes industriels représentent un conflit d'intérêts avéré incompatible avec la nomination au sein du comité.

Les déclarations d'intérêts seront examinées par le Comité interne de déontologie de Santé publique France.

Les candidats seront informés du résultat de l'examen de leur candidature par un mail du secrétariat de ce comité.

Les membres seront nommés par décision de la directrice générale de Santé publique France ; les DPI des membres du comité sont publiées sur le portail DPI SANTE.

La composition du comité est publiée sur le site internet de l'Agence.

Les membres du Conseil scientifique, du Comité d'éthique et de déontologie, du Comité d'orientation et de dialogue et du Conseil d'administration de Santé publique France ne peuvent pas faire acte de candidature.

Les critères d'exclusion concernent les candidats n'ayant plus d'activité professionnelle depuis plus de trois ans, ces situations ne permettant pas d'assurer l'actualisation de leurs compétences et connaissances dans leur domaine.

Les missions de Santé publique France – L'agence nationale de santé publique

L'agence nationale de santé publique créée par l'ordonnance n°2016-462 du 14 avril 2016, est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé.

Pour connaître les missions de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/sante-publique-france-qui-sommes-nous>

Pour en savoir plus sur la comitologie de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/notre-organisation/comitologie>

Mandat du comité de rédaction du BEH

Le BEH s'est doté en 2022 d'un comité de rédaction qui respecte les bonnes pratiques de la comitologie de Santé publique France (type d'instance : instance d'évaluation d'appel à projets, d'évaluation de projets et d'évaluation d'articles scientifiques).

Le comité de rédaction contribue à la définition de la ligne éditoriale et l'évolution de la revue, garantit la qualité scientifique des contenus et veille à la cohérence des thématiques abordées. Il veille également au respect des dispositions éthiques, légales et réglementaires dont relèvent les études présentées.

- Les membres du comité sont sollicités pour émettre des avis de prélecture : ce sont les premières analyses pour acceptabilité des manuscrits soumis au BEH, en amont du processus de relecture par les pairs. Environ 70 articles/an sont soumis au BEH.
- Les membres sont également désignés à tour de rôle rapporteurs pour les manuscrits. Ils émettent alors des rapports (au maximum 4/an) au cours des différentes étapes de la relecture critique des articles aboutissant à l'acceptation ou au refus de ces derniers.
- Les membres participent activement aux réunions du Comité, au cours desquelles sont présentés et discutés avec le comité les numéros thématiques. Ils valident le sommaire et l'éditorialiste proposés par les coordinateurs du numéro.
- Les membres sont force de proposition pour suggérer des numéros thématiques ou des sujets émergents.
- Les membres pourront être amenés à contribuer à l'évolution de la revue, de sa ligne éditoriale ou encore de sa forme (format, enrichissement du contenu web etc.).
- Les membres sont des ambassadeurs de la revue, ils communiquent et relaient la revue ainsi que les appels à publication).

Composition

Ce comité sera constitué de 20 membres, nommés par le/la Directrice générale de Santé publique France, dont 10 personnes qualifiées externes à Santé publique France, recrutées par appel à candidatures public.

Les membres du comité siégeront en leur nom propre et ne pourront donc se faire remplacer.

Les compétences à réunir dans ce comité devront lui permettre de réaliser les missions décrites ci-dessus.

Ce comité prend en compte la diversité des écoles de pensées, approches, analyses et modalités d'interventions de terrain dans les différents domaines de l'épidémiologie en santé publique.

Compétences recherchées

Compétences générales

- ✓ Expérience dans la publication d'articles scientifiques ;
- ✓ Compétences rédactionnelles ;
- ✓ Aptitude à travailler de façon collégiale ;
- ✓ Expérience de participation à des groupes de travail.

Compétences spécifiques

- ✓ Expérience professionnelle pratique et/ou scientifique en santé publique : épidémiologie en particulier, mais aussi maladies infectieuses, gestion de crises sanitaires, impact de l'environnement, santé au travail, etc., ou en sciences sociales ou économiques dans le domaine de la santé publique.
- ✓ Connaissances des publications récentes dans le domaine concerné et mise à jour régulière.
- ✓ Expérience dans la relecture critique d'articles scientifiques.

Fonctionnement du comité de rédaction du BEH

Les membres du comité sont nommés pour 4 ans.

Le comité de rédaction du BEH se réunira au maximum 5 fois par an par visio-conférence. La durée des réunions est d'environ 1h30.

Les membres signeront une « Clause de confidentialité et d'engagement » et s'engagent à participer régulièrement aux réunions et à participer aux travaux de rédaction ou de relecture nécessaires dans l'intervalle. Ils s'engagent également à prendre connaissance des [Principes déontologiques applicables](#) et à les respecter.

Les membres auront accès aux informations détenues par Santé publique France, nécessaires aux travaux demandés.

Les membres du comité sont tenus au secret et à la discrétion professionnels sur tout document ou information dont ils ont eu connaissance en raison de leur participation au comité, jusqu'à sa publication par Santé publique France.

La Directrice générale de Santé publique France mettra à leur disposition les moyens nécessaires au fonctionnement du comité.

La coordination scientifique et le secrétariat administratif de ce comité seront assurés par la rédaction du BEH (Direction de la communication et du dialogue avec la société (Dircom), unité de valorisation scientifique de Santé publique France).

Le comité pourra procéder à des auditions de toute personnalité dont les connaissances, et les expériences seront considérées comme nécessaires à sa mission, sous réserve de soumission d'une déclaration d'intérêts.